



Refondons l'École de la République

La JPA s'exprime dans la concertation

La Jeunesse au plein air (La JPA) est la confédération laïque pour les vacances et les loisirs éducatifs des enfants et des jeunes. Agréée association éducative complémentaire de l'enseignement public, elle se situe dans le prolongement et en cohérence avec les missions de l'Éducation nationale. La JPA est composée de 45 organisations nationales représentant des enseignants, des organisateurs de vacances et de loisirs éducatifs et leurs formateurs, des parents, des jeunes, des partenaires de l'école, des collectivités territoriales. Cette représentativité lui permet d'avoir un regard sur l'école et la complémentarité des temps éducatifs.

L'éducation se joue dans et hors l'école

La refondation de l'École de la République doit s'appuyer sur toutes les forces de la société civile pour garantir la réussite de tous les enfants et de tous les jeunes. Bien au-delà du strict cadre scolaire, il s'agit en effet de prendre en compte des différents temps de vie des enfants qui, de fait, concourent à l'action éducative. Le temps libre représente quantitativement plus que le temps scolaire. Aujourd'hui chacun sait que de la manière dont un jeune met à profit son temps dans et en dehors de la classe, dépendront sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale. Les loisirs collectifs organisés ont leur rôle à jouer dans cette perspective.

➤ La refondation de l'École doit nécessairement prendre en compte les loisirs collectifs organisés et complémentaires des temps scolaires afin que le temps de l'enfant ne soit pas une source supplémentaire d'inégalités.

Qu'elles soient petites ou grandes, les vacances permettent à l'enfant de se « ressourcer », de dépasser le stress du temps scolaire, d'oublier le réveil qui sonne bien souvent trop tôt. Littéralement c'est la première fonction des vacances. Aujourd'hui encore, trop nombreux sont les jeunes qui ne partent pas en vacances : un sur quatre¹, le plus souvent pour des raisons financières. Pourtant partir contribue à l'apprentissage de la mobilité et participe à la construction de chacun. Complémentaires du départ en famille, les vacances collectives ont une spécificité éducative qui mérite d'être valorisée. En centre de vacances, en mini-camps, les enfants vivent selon des règles d'hygiène de vie et des rythmes adaptés à leur âge. Ils y découvrent d'autres environnements, d'autres camarades, d'autres adultes, en un mot d'autres perspectives d'épanouissement. Ces séjours sont l'occasion pour l'enfant de se confronter à la vie et de développer son autonomie. Il apprend à vivre en groupe avec des règles qui faciliteront son intégration dans la vie sociale en confiance et dans le respect de la diversité de chacun.

➤ La JPA revendique que soit examinée et adoptée la proposition de loi déposée à l'assemblée nationale en 2008 instituant la mise en place d'une aide de 200 euros, sous conditions de ressources,

¹ Au total, chaque année, 3 millions d'enfants et de jeunes ne partent pas en vacances (25 % de la population des 5 à 19 ans). Source : L'Ovlej-Études et recherches de La Jeunesse au Plein Air.

affectée au financement de séjours organisés par les centres de vacances agréés. Permettre à chaque écolier de France de bénéficier de vacances collectives contribue à sa réussite éducative.

Suite à la hausse spectaculaire de leur fréquentation, les activités périscolaires à l'école primaire, situées avant et après la classe, ainsi que la pause méridienne, sont aujourd'hui confrontées à un ensemble d'enjeux sur leur identité complémentaire avec l'école, leur réglementation, les inégalités entre territoires sans oublier leur financement. Leur caractère éducatif est un acquis. Mais le partage de l'espace commun comme l'articulation des projets et les lieux de concertation restent à généraliser. Car, loin d'une forme de subordination, la complémentarité temps périscolaires/école reste avant tout une volonté partenariale pour bâtir une continuité éducative. Ces temps ont aussi pour rôle de rapprocher les familles de l'école et offrent l'opportunité d'ouvrir davantage l'école sur son environnement tout en favorisant des apprentissages spécifiques. Aujourd'hui, la question d'un service public de ces temps se pose.

➤ La JPA propose une généralisation de l'offre des accueils périscolaires. Que ceux-ci entrent dans le domaine des services publics, l'État fixant un cadre national et soutenant avec les CAF les collectivités territoriales. La JPA est signataire de L'appel de Bobigny qui soutient notamment le développement et la reconnaissance nationale par la loi des projets éducatifs de territoire, assurant la cohérence éducative entre tous les acteurs. L'Appel de Bobigny revendique la création d'un fonds national de soutien et de péréquation pour les temps périscolaires et extrascolaires accompagné par la Cnaf. Par ailleurs, dans le souci de développer la complémentarité éducative entre les équipes, La JPA propose notamment que le directeur des accueils périscolaires et de l'accueil de loisirs devienne membre de droit du conseil d'école.

L'accueil des enfants en situation de handicap

Malgré la dynamique en cours, « l'accès à tous pour tout », pierre angulaire de la loi « Handicap » de 2005 n'est pas encore une réalité. Des progrès sont à réaliser pour la scolarisation : nécessité d'un accompagnement, reconnaissance d'un statut pour les auxiliaires de vie scolaire (AVS), formation pour les enseignants... Pour une inclusion totale et réussie, l'enfant en situation de handicap doit aussi avoir accès comme les autres et avec les autres aux temps périscolaires, aux centres de loisirs et aux centres de vacances. Ces accueils se développent.

➤ Il faut aujourd'hui renforcer la complémentarité école-loisirs pour l'accueil de ces enfants : que les enseignants, les AVS, les équipes spécialisées, les équipes d'animation, les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) travaillent ensemble dans le même sens celui d'une inclusion réussie dans les différents temps de vie.

Citoyenneté et climat scolaire

L'École est un lieu de vie collective où s'apprennent les valeurs de la République. Il s'agit pour l'élève de connaître, de s'approprier et de respecter les règles communes. Les actions éducatives développées au sein de l'établissement contribuent à cet apprentissage et au climat scolaire.

Il est un projet qui permet de viser différents objectifs de manière globale, c'est le séjour scolaire. À travers ce projet il s'agit de conforter, élargir ou préparer les apprentissages. Ce qui est éprouvé, récolté et observé sur le terrain est ensuite exploité entre les murs de l'école ou de l'établissement. En second lieu, la vie commune pendant le séjour permet aux élèves de découvrir un rythme de vie adapté et régulier et d'apprendre à vivre ensemble, à respecter des règles de vie. Cela soude le groupe classe et participe à un climat scolaire apaisé. Les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, fortes de leur expérience d'organisateur de séjours éducatifs, sont les partenaires privilégiés des enseignants dans la réalisation de ces projets pour faire partager des valeurs communes, des moments de solidarité et d'échanges. En permettant aux élèves de construire

leur sens critique, de confronter leurs idées, leurs convictions dans le respect de celles des autres, ils font vivre la laïcité. Pour autant les enseignants sont de moins en moins nombreux à monter de tels projets parce que ceux-ci demandent un investissement personnel important et que les aides financières pour que tous les élèves puissent partir sont difficiles à trouver.

➤ La JPA estime que chaque élève devrait pouvoir bénéficier d'au moins un départ en séjour scolaire durant sa scolarité en école primaire ou en collège, le séjour scolaire s'inscrivant dans la construction de l'école du socle. L'Éducation nationale devrait soutenir davantage les enseignants qui s'investissent dans la mise en œuvre de ces projets et les associations éducatives complémentaires qui les accompagnent. Tout doit être mis en œuvre pour que l'ensemble des élèves d'une classe puisse partir en séjour scolaire (aides humaines, aides financières), y compris ceux en situation de handicap.

Les activités périscolaires dont l'enjeu n'est pas de poursuivre les apprentissages mais de rompre le rythme scolaire, prennent pour un temps le relais éducatif. Leur dimension loisirs, leur caractère ludique, ne le dispensent d'aucune ambition : mixité sociale, vivre ensemble, ouverture culturelle, implication et engagement, apprentissage des règles. Ils contribuent à l'apaisement du climat scolaire et à l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être indispensables.

➤ La JPA estime que chaque élève devrait pouvoir bénéficier d'activités périscolaires associées à l'établissement, en particulier les collégiens pour lesquels l'offre reste à développer.

La construction de projets dans l'école avec les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public permet de contribuer à l'apprentissage de la solidarité, la citoyenneté et de la laïcité à travers la mise en œuvre d'actions concrètes. Ces projets encouragent l'autonomie et l'initiative des élèves et valorise leur engagement.

➤ La JPA souhaite le développement de partenariats entre les établissements scolaires et les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

La formation des enseignants

La JPA rappelle en premier lieu qu'être enseignant est un métier qui s'apprend. Il est donc urgent de rétablir une véritable formation initiale et continue pour ces personnels. Il faut également donner à tous les enseignants la possibilité, au cours de leur formation, de comprendre les enjeux de l'éducation globale, d'acquérir une connaissance de l'enfant dans une situation éducative autre que celle de l'école, à savoir celle vécue dans les centres de loisirs et de vacances. Cela va enrichir leur pratique professionnelle. Ainsi, ils prendront conscience de la nécessité d'un travail cohérent entre les différents acteurs éducatifs, objectif visé par les projets éducatifs locaux et autres dispositifs.

➤ Dans le nouveau cadre d'un tronc commun de formation des différents acteurs éducatifs, La JPA propose que tous les enseignants suivent lors de leur formation initiale un module de formation théorique sur l'éducation globale et un stage en situation éducative auprès d'enfants dans le temps hors scolaire, menés avec le concours des associations éducatives et complémentaires de l'enseignement public. La JPA propose également que l'engagement dans l'animation volontaire des futurs enseignants soit valorisé dans leur cursus.

Le réaménagement du temps scolaire

La JPA considère que le réaménagement du temps scolaire ne peut s'envisager sans prendre en compte les différents temps de l'enfant. En référence à la Plateforme d'échanges et d'étude sur les rythmes de vie des enfants et des jeunes, pilotée par le Professeur François Testu, chronopsychologue. La JPA estime nécessaire :

Pour l'organisation de l'année

- D'accorder deux semaines aux vacances d'automne,
- D'alterner 7 semaines (plus ou moins une) d'école avec deux semaines de vacance
- De permettre à tous les enfants et les jeunes d'accéder aux vacances et aux loisirs éducatifs en soutenant l'offre d'activités complémentaires de l'école, en aidant les familles.

Pour l'organisation de la semaine

- De favoriser réellement l'organisation de la semaine scolaire sur 9 demi-journées et de réfléchir aux conditions pour améliorer le fonctionnement des écoles.

Pour l'organisation de la journée

- De mettre en place une structure d'accueil le matin, et des activités ludiques, socioculturelles, sportives de qualité le soir après l'école, encadrées par des personnels qualifiés.
- De garantir une pause méridienne de qualité (durée et contenu).

En conclusion

Les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public membres du réseau laïque de La JPA jouent leur rôle de complémentarité tant dans le respect des rythmes propres de l'enfant que dans son éducation. Dans le domaine des vacances et des loisirs, ces associations forment autant de relais où l'acquisition des connaissances, l'enrichissement personnel, le développement intellectuel, la socialisation, l'éveil constituent les fondements mêmes de l'éducation. La présence de réponses éducatives adaptées et accessibles sur le temps libre constitue également un des moyens de soutenir les parents à s'engager harmonieusement dans leur vie professionnelle.

➤ Les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public membres de La JPA doivent être davantage soutenues par le ministère de l'Éducation nationale, reconnues dans les instances de concertation et valorisées auprès des établissements scolaires.

Le partenariat, la co-éducation ont progressé dans l'École. La refondation de l'École de la République doit non seulement en réaffirmer l'importance mais elle doit donner aussi des signes concrets. Les propositions de la Confédération de la JPA vont dans ce sens, au bénéfice de la réussite des élèves et de leur éducation



La Jeunesse au Plein Air
 21 rue d'Artois - 75008 PARIS
 Tél : 01.44.95.81.20 - Fax : 01.45.63.48.09
 Site : www.ljpa.asso.fr - Mèl : ljpa@lajpa.asso.fr

Association française d'astronomie (AFA)		Fédération des délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN)		Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN)	
Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)		Éclaireuses et Éclaireurs de France (EEDF)		Office central de coopération à l'école (OCCE)	
Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ANATEEP)		Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)		Fédération générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public (PEP)	
Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)		Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (FFMJC)		Réseau français des villes éducatrices	
Association touristique des cheminots (ATC-Routes du Monde)		Confédération nationale des foyers ruraux (CNFR)		Syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS)	
Association nationale de gestion des séjours et des centres de vacances des enfants et adolescents de la poste (AVEA-La Poste)		Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale – Fédération des AROEVEN (Foeven-Fédération des AROEVEN)		Syndicat des enseignants–UNSA (SE-UNSA)	
Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électrique et gazière (CCAS)		Fédération nationale des Francas		Syndicats généraux de l'Éducation nationale et de recherche publique–CFDT (SGEN-CFDT)	
ICentres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA)		Fédération syndicale unitaire (FSU)		Syndicat de l'inspection de l'Éducation nationale (SI-EN UNSA éducation)	
Comité de gestion des centres de vacances du ministère de l'Équipement des Transport du Logement du Tourisme et de la Mer (CGCV)		Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ)		Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public (SNEP-FSU)	
Confédération générale du travail – force ouvrière (CGT-FO)		Hygiène par l'exemple (HPE)		Syndicat national des enseignements du second degré–FSU (SNES-FSU)	
Fédération française des clubs Unesco (Clubs Unesco)		Institut de formation de recherche et de promotion (IFOREP)		Syndicat national unitaire des instituteurs des professeurs d'école et PEGC-FSU (SNUIPP-FSU)	
Confédération des maisons de jeunes et de la culture de France (CMJCF)		Jeunesses laïques républicaines (JLR)		Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA)	
Les CMR		Fédération nationale Léo Lagrange		Union nationale des étudiants de France (UNEF)	
Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL)		Ligue de l'enseignement		Union nationale lycéenne (UNL)	
Comité régé d'entreprise – RATP (CRE-RATP)		La mutuelle des étudiants (LDME)		Union nationale des syndicats autonomes de l'Éducation (UNSA Éducation)	